

Le CPAS, ému par le sort des deux invalides de Cuesmes,...

Dans notre édition d'hier, nous faisons état de la détresse de Grégory Beumier et de sa maman, tous deux déficients visuels et forcés à vivre dans une caravane, entourés de rats, dans la cour de leur petite propriété cuesmoise.

Floués par leur personne de confiance, ils avaient en effet appris, au lendemain de l'incendie criminel de leur petite maison par des jeunes du quartier, que leur police d'incendie avait été supprimée suite au non-paiement des primes, dont devait se charger ladite personne.

Sans domicile - leur habitation avait été complètement détruite par les flammes - M. Beumier et sa maman s'étaient donc retranchés dans une caravane, sans eau, sans électricité et sans commodités. Une solution qu'ils espéraient alors temporaire, comptant sur la justice et les services sociaux pour régler leurs différents problèmes. Deux ans et demi plus tard, ils attendaient toujours...

Malgré l'intervention du responsable de la société de médiation CCI - qui s'occupe de leur dossier depuis septembre 2002 - toutes les portes se sont en effet refermées devant les malheureux. Qui ne savaient plus à quel saint se vouer...

... rouvre le dossier qui était tombé dans les oubliettes

Hier matin, les choses se sont cependant précipitées. Après être resté sans nouvelle du CPAS montois pendant de longs mois, M. Beumier a en effet reçu la visite d'une assistante sociale chargée de lui apprendre la réouverture de son dossier. Dossier dont il ignorait qu'il avait été clôturé ! Une bonne chose cependant, tous les espoirs étant maintenant permis de voir M. Beumier et sa maman intégrer dans un proche avenir un logement susceptible de leur offrir des conditions de vie au moins décentes.

Une visite suivie de peu par celle d'une équipe de télévision de la RTBF, qui a consacré hier quelques minutes de son JT de 13h à la triste expérience vécue par M. Beumier depuis deux ans.

Et RTL-TVi est attendue dans quelques jours...

Peu de chance que l'on ignore encore par la suite le calvaire quotidien enduré par ces deux déficients visuels cuesmois...

Reste maintenant à espérer que la Justice se penche rapidement sur les deux plaintes introduites par M. Beumier, à charge des incendiaires tout d'abord, et de la personne de confiance ensuite.

Un aboutissement judiciaire qui leur permettrait, s'il donne gain de cause aux deux Cuesmois, de récupérer une bonne partie de ce qu'ils ont perdu... ■■■